

# AMAP du Donjon

## LEGUMES

### CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISON 2020 /2021

#### *Entre le producteur*

**Benjamin Soulard, Le Plateau Bio**  
14 rue des Ereux-Fonville 28210 Le Boullay-Mivoye

#### *Et le consom'acteur :*

**M. ou Mme :** .....  
**Demeurant :** .....  
**Téléphone (s) :** .....  
**Courriel :** .....@.....

#### **Contenu du contrat :**

Le présent contrat est passé entre le consom'acteur et le producteur pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes & fruits, pendant la période définie en section suivante, pouvant comprendre une période de repos du producteur. Les légumes et fruits sont cultivés dans le respect du label AB et le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle qui serait mandaté par « Amap du Donjon » ou ses ayants droit. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les consom'acteurs associés au sein de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) « du Donjon ».

#### **Termes du Contrat :**

**. La saison 2020 /2021 débute le 6 Mars 2020 et prend fin le 26 Février 2021**

Ce contrat entre en vigueur et prend fin à ces mêmes dates, soit pour **46\*** (ou .....)  
distributions.

**. Le consom'acteur s'engage pour 48 \* (ou .....) paniers, pour un montant total de  
..... €\***

**(\*)N.B : Doubles paniers les 15 mai et 18 décembre. Pas de livraisons les 01, 08 et 22 Mai, Le 30 Octobre, le 25 Décembre 2020 et le 01 Janvier 2021.**

#### **Prix du panier :**

Le prix du panier \*est de 14,50 € soit 13€ plus 1,50 € de frais de transport. Ces frais sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre d'adhérent et/ou du prix du carburant (réévaluation à chaque fin de saison pour la saison suivante).

Fait en double exemplaire

(\*) *Calcul du prix : Panier à prix unique de 13€ (plus frais de transport) conformément au souhait du maraîcher. Ce calcul est basé sur la division du montant des charges de production par le nombre d'amapiens prévu dans le plan de développement de l'exploitation (calcul du coût de revient).*

### **Mode de paiement :**

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, accepte de régler à l'avance l'ensemble de la récolte par 12 chèques de 58 euros chacun à l'ordre du producteur et datés du jour de l'engagement. (*Voir, ci-après le calendrier et détails des paiements*). Les chèques seront conservés au siège de l'Amap du Donjon et remis, suivant l'échéancier au début de chaque mois au producteur.

### **Calendrier des distributions :**

<b>Mars 2020</b> : 6, 13, 20 et 27	4 paniers : 58 €
<b>Avril</b> : 3, 10, 17 et 24	4 paniers : 58 €
<b>Mai</b> : 15 ( <u>Panier double</u> ) et 29	3 paniers (1 + 1 double) : 58 € (3 livrés, 4 payés mais compensé en Juillet*)
<b>Juin</b> : 5, 12, 19 et 26	4 paniers : 58 €
<b>Juillet</b> : 3, 10, 17, 24 et 31	5 paniers : 58 € * (Compensation Mai)
<b>Août</b> : 7, 14, 21 et 28	4 paniers : 58 €
<b>Septembre</b> : 4, 11, 18 et 25	4 paniers : 58 €
<b>Octobre</b> : 2, 9, 16 et 23	4 paniers : 58 €
<b>Novembre</b> : 6, 13, 20 et 27	4 paniers : 58 €
<b>Décembre</b> : 4, 11 et 18 (panier double)	4 paniers (2 + 1 double) : 58 €
<b>Janvier 2021</b> : 8, 15, 22 et 29	4 paniers : 58 €
<b>Février</b> : 5, 12, 19 et 26	4 paniers : 58 €

### **Organisation des distributions :**

**Les distributions se tiendront de 18h00 à 19h30, le vendredi sous le préau de l'école, 2 rue des Plantes à Gressey (78550)** - Le consommateur, conformément à l'engagement pris par « l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne du Donjon » auprès du producteur, assurera au moins trois permanences de distribution pendant la saison. Le consommateur s'engage à venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de

Fait en double exemplaire

distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consommateur de faire récupérer son panier par un tiers dont il aura signalé l'identité aux permanents du jour.

### **Engagements communs :**

**Les adhérents** prendront en compte le partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, animaux ravageurs, maladies etc.) et recevront leur juste part de récolte. Les partenaires s'engagent à faire part au conseil d'administration des soucis rencontrés. **Le producteur** s'engage à être transparent sur le mode de fixation des prix, la provenance des produits et les méthodes de production. Les paniers pourront être complétés en cas de besoin par des partenaires ayant une production biologique ou/et par des produits transformés à base de produits biologiques.

### **Le producteur :**

*Je soussigné, Benjamin Soulard, déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'Alliance IDF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.*

**Date et Signature**

### **Le consommateur :**

*Déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'Alliance IDF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur.*

**Date et Signature**